

trente un ans, venue De jean Roybet cultivateur, deude
à Las taillies sur cette Commune le vuyt. trois novembre
Permis, Demeurant auidet lieu De las taillies, au est ne le
Dit enfant auquel le comparant son grand père maternel
a déclaré vouloir donner le prénom de Jean françois.
Présents et témoins Jean Antoine Bertet boulanger aye de
trente deux ans et Louis Rodier platier aye de trente ans
Demeurant tous deux à Montmiral, non parents du nouveau
qui ont après lecture faite, signé le présent acte, ainsi que le
comparant. De ce par nous requis.

Madour
Rodier

Bertet

Près de moi

N^o 22
Garrigou
Marie
fille légitime

L'an mil huit cent soixante ans, et le quinzième
mai à huit heures du matin, pardevant nous Louis Baudet
maire officier de l'état civil de la Commune de Montmiral, lequel
est comparu Rochel Garrigou propriétaire cultivateur aye de
quarante neuf ans, demeurant au travers de la commune de
Montmiral, lequel nous a présenté un enfant Du sexe féminin
né auidet lieu Du travers de si ce matin à cinq heures, de lui déclarant
a De Jeanne David son épouse sans profession aye de
quarante deux ans demeurant avec lui, et auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom de Marie: présents et témoins
Louis Rodier platier aye de trente ans, et elle Léral épicière
aye de vingt trois ans, habitant de Montmiral, et non parents
du comparant qui ont après lecture faite signé avec nous le présent
acte de requis, le père requis aussi de signer a déclaré ne
savoir.

Madour
Rodier

Près de moi

N^o 23
Garrigues
françois Charles
fille légitime

L'an mil huit cent soixante un et le seizième
à huit heures du matin, pardevant nous Louis Baudet, maire
officier de l'état civil de la Commune de Montmiral, lequel est
comparu françois Garrigues propriétaire cultivateur aye de vingt
neuf ans, demeurant de même commune de Montmiral, lequel nous
a présenté un enfant Du sexe masculin né auidet lieu de
mont. hier soir à six heures, de lui déclarant et de Marie Glaudie
son épouse sans profession aye de vingt un ans, demeurant
avec lui, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de
françois Charles: Présents et témoins Camille Gardes Détaillant
de tabac aye de trente quatre ans et Hippolyte de Fombert
Distributeur Des postes aye de trente six ans demeurant tous
deux à Montmiral, non parents du comparant qui ont ainsi
que ce dernier signé avec nous le présent acte de ce par nous requis.

Garrigues
Gardes

H. de Fombert
Près de moi

N^o 24
Raynal
Marie Marie
fille légitime

L'an mil huit cent soixante un et le
Deuxième juin à onze heures du matin pardevant nous
Louis Baudet maire officier de l'état civil de la
Commune de Montmiral, lequel est comparu Valvi
Raynal propriétaire cultivateur aye de cinquante ans